

Province de Québec

Municipalité de Boileau

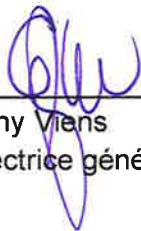
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE
MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Le conseil municipal de Boileau, lors de la session extraordinaire du conseil tenue le 12 aout 2020, a adopté le règlement numéro 20-124 régissant les versements de taxes foncières abrogeant et remplaçant les règlements 211, 94-005, 03-013 et 09-045.

Quiconque peut prendre connaissance du susdit règlement au bureau de la municipalité pendant les heures normales de bureau ou sur le site WEB de la municipalité.

DONNÉ à BOILEAU ce 27^e jour d'aout deux mille vingt.

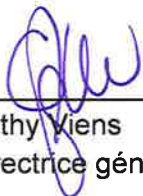


Cathy Viens
Directrice générale, Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Boileau, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des trois (3) endroits désignés par le conseil, le 27 aout 2020, entre 9 heures et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce jeudi 27 aout 2020.



Cathy Viens
Directrice générale, Secrétaire-trésorière